



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Direction Générale du Commerce

Rabat, le 23/05/2024

**Résultat de répartition du contingent d'exportation des déchets carton
au titre du deuxième semestre 2024**

Il est porté à la connaissance des exportateurs de déchets carton que la commission de répartition du contingent d'exportation des déchets carton au titre du deuxième semestre l'année 2024, a convenu de répartir ledit contingent sur les entreprises ayant déposé leur demande, comme suit :

Raison sociale	Quote-part accordée en tonnes
REDEPA	553,71
RECUPAP	216,49
SOREPAC	1 362,58
MACRAPA	1 270,07
MAROCCYCLAGE	597,15
TOTAL	4 000,00

NB : Les entreprises concernées doivent exporter leurs quotes-parts au plus tard le 31 décembre 2024.

